



NOUVELLES CAPRAISIENNES

Bulletin Municipal de la Commune de Saint-Capraise de Lalinde

N° 72 janvier, février, mars 2019

Le Mot du Maire

Voici passée la période des fêtes de Noël et de Nouvel-An, deux semaines où la vie professionnelle et la vie publique laissent grandement la place à la famille et aux traditions. Une période qui a été, je l'espère, un moment faste pour célébrer, l'arrivée de la nouvelle année.

2018 va laisser la place à l'année nouvelle, et comme le veut la tradition, c'est l'occasion pour moi de vous souhaiter à toutes et tous, au nom du Conseil Municipal, une très bonne année 2019. Qu'elle apporte, dans chacun de vos foyers, la joie et le bonheur et à chacun de vous plus de gaieté et moins de soucis. Qu'elle soit synonyme de réussite et d'épanouissement pour chacun d'entre vous.

Et surtout, qu'elle apporte l'apaisement dans notre pays.

Car avec les mouvements sociaux, celui des « gilets jaunes » en particulier, l'année 2018 se termine dans un climat de tension rarement connue. Si la colère manifestée par ces mouvements ne s'est pas exprimée directement sur le territoire communal, chaque Capraisien l'aura néanmoins ressentie à l'aune de sa conscience et de son opinion.

Les Maires et les élus des Conseils municipaux connaissent bien les difficultés quotidiennes rencontrées par beaucoup d'habitants. Et je ne sais que trop qu'à Saint Capraise de Lalinde, commune rurale, certaines taxes sur le transport ou le renchérissement du coût de la vie, ont un effet immédiat sur le pouvoir d'achat de chacun des Capraisien.

Certes, en fixant les taxes communales et intercommunales, les élus contribuent aussi, inévitablement, à la pression fiscale qui est tant décriée aujourd'hui. Mais à Saint Capraise malgré les ponctions incessantes de l'Etat, cela a toujours été pour nous une préoccupation majeure de maintenir le taux de taxes locales le plus bas possible... et notre commune fait effectivement partie des communes les moins imposées.

Néanmoins, il est nécessaire de rappeler que les taxes sont le principal outil de solidarité dans une commune ou dans un pays. Solidarité entre les catégories sociales, solidarité entre les territoires, solidarité entre les générations aussi.

Quand les taux sont justement fixés, les taxes sont le moyen de contribuer collectivement aux investissements nécessaires sur nos territoires et aux services essentiels offerts au public, comme nous nous efforçons de le faire au quotidien chez nous, dans une démarche tendant à développer la démocratie participative par le biais des réunions citoyennes dont certains investissements communaux ont émergé.

Aujourd'hui mon souhait est de voir se dégager une sortie par le haut de ces conflits sociaux et, en tant que Maire, élu de proximité, au-delà de mon soutien, je contribuerai bien volontiers de manière constructive à la facilitation des discussions entre les parties à l'occasion du débat qui va s'ouvrir.

En vous donnant rendez-vous à l'occasion des Vœux de la Municipalité à la population et au Repas des Aînés, j'émets le souhait que 2019 soit donc une année de renouveau et d'apaisement.

Une année pendant laquelle le Président de la République et le gouvernement répondent enfin au malaise grandissant exprimé par les citoyens et leurs élus et que nous puissions regarder vers l'avenir avec confiance pour que notre pays, à l'image de notre commune, retrouve tout ce qui a fait son énergie et son talent.

Votre Maire, Laurent Péréa

Compte-rendu du Conseil Municipal

Transfert de voirie à la CCBDP :

Actuellement la CCBDP gère pour le compte de la commune 7 558 mètres linéaires de voirie pour une surface de 22 856 m² qui lui avait été précédemment transférée par la municipalité.

Ce transfert à la Communauté de Communes concerne l'investissement et l'entretien du « roulant » ainsi que des bas côtés, fossés compris. La commune participe par un financement prélevé sur les Allocations de Compensations (AC) que reverse la CCBDP à la municipalité. Avec du recul, ce transfert donne satisfaction.

A l'occasion d'un précédent conseil municipal il avait été envisagé de transférer une autre partie de la voirie communale afin de dégager du « temps travail » pour les agents techniques sur d'autres tâches.

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles de transfert de voirie à la CCBDP, à savoir : 5350 ml pour une surface de 15827 m² et un coût supplémentaire de 12874 € /an pour l'entretien et l'investissement.

Subvention à attribuer au Service Département d'Incendie et de Secours de la Dordogne pour participer au financement de l'opération de construction du nouveau centre du SDIS de Bergerac dont la commune dépend.

Le Conseil Municipal approuve le principe du soutien financier de la commune de St-Capraise de Lalinde sous la forme d'une

subvention d'équipement auprès du SDIS 24 pour un montant maximum de 18419.52 euros représentant sa quote-part. Cette somme sera versée en 5 fois de 2020 à 2024.

SDE 24 Projet d'extension d'éclairage public de l'école jusqu'au cimetière.

Ce projet sera inscrit au prochain budget communal et il est demandé qu'une attention particulière soit portée au moment de la commande des candélabres sur la mise en place d'un éclairage de type LED, que la lumière soit blanche, sans spectre bleu et que l'intensité puisse être baissée à compter d'une heure précise dans la nuit, respectant ainsi l'environnement, la flore et la faune.

De plus cette opération se ferait simultanément avec le remplacement des éclairages « boule » de l'école. L'implantation des candélabres sur ce site devra être envisagée en respectant l'implantation des arbres existants.

Nomination de deux agents recenseurs pour le recensement du 17 janvier au 16 février 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement sur la commune aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

La commune étant divisée en 2 districts doit désigner 2 agents recenseurs et prévoir un suppléant en cas de carence le cas échéant.

Ces deux agents seront Mme Nadège PLUBEL qui l'avait déjà effectué en 2014 ainsi que M. Samuel CABOUSSIN.

Aménagements :

Au bassin, les sanisettes ont été posées contre la haie de M. Bouteil selon les prescriptions de l'ABF (Bâtiments de France) et aménagées en fonction de ces dernières. Ces sanisettes sont écologiques et fonctionnent par lombricompost.

Le cheminement pour les Personnes à Mobilité Réduite a été réalisé.

Le semis de gazon va être fait et des bancs installés (ou autres dispositifs appropriés) afin d'empêcher les véhicules d'y circuler voire de stationner tout en gardant présent à l'esprit le fait que ces accessoires devront être déplaçables pour organiser les manifestations, entretenir et intervenir en cas de secours.

Des jardinières remplaceront prochainement les buses en béton qui matérialisent les écluses de la route de Clérans. Elles seront installées au même endroit.

L'achat d'autre mobilier urbain a été voté : Poubelles et bancs qui seront installés en divers endroits du bourg.

Boulangerie de St-Capraise de Lalinde

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu des artisans boulangers de St-Capraise l'informant que n'ayant pu se dégager du temps pour aider

bénévolement à l'organisation de l'arbre de Noël communal, ils faisaient un geste commercial à la municipalité sur la facture

des commandes passées pour le goûter et l'apéritif servis pour l'occasion.

Le Conseil les en remercie vivement.

Noël de la commune

Cette année plus de parents ont amené leurs enfants au spectacle et au goûter. Cette manifestation a été une réussite. Les cadeaux qui n'ont pas pu être distribués sont encore disponibles à la mairie.

Vœux de la Municipalité

Vendredi 11 janvier 2019 à 18h30

Repas des Aînés

Dimanche 10 février 2019 à 12h30

« Atelier Meynardie »

Le contrat de vente a été signé.

Un devis est attendu pour la démolition du bâtiment qui est en mauvais état général. Cette démolition impliquera le rejointoiement des murs mitoyens des maisons attenantes aux frais de la commune.

Une demande va être faite auprès de l'Agence Technique Départementale (ATD) afin d'avoir une idée d'aménagement paysager, tout en prenant en compte la présence d'un puits sur ce site.

Ecole

Une étude sur les économies d'énergie réalisables sur le bâtiment de l'école sera également demandée à l'ATD.

Infos mairie

Elagage – RAPPEL IMPORTANT :

Il est *rappelé à tous les propriétaires l'obligation d'élaguer les arbres qui débordent sur la voie publique.*

Arrêté préfectoral portant sur la réglementation des bruits de voisinage :
RAPPEL

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le sur le site de la commune : Mairie / Arrêtés / Bruits de voisinages.

Merci aux propriétaires de chiens de bien vouloir faire le nécessaire pour assurer la tranquillité de tous et la propreté des espaces publics en ramassant les déjections de leurs animaux sous peine de sanctions.

Utilisation du feu : RAPPEL : attention nouvel arrêté !

Vous avez des démarches à effectuer !

Voir Bulletin 66 ou sur le site de la commune.

Bus du jeudi (Rappel) :

Un bus gratuit est à la disposition de tous pour se rendre le jeudi matin à Lalinde.
Départ devant la salle des fêtes 9h45
Retour 11h45 (Départ de Lalinde 11h30)
Moins de voitures sur les routes = moins de pollution.

Recensement de la Population :
Du 17 janvier au 16 février 2019.

Des informations complémentaires sont mises en ligne sur le site de la commune et une feuille d'explication est jointe au bulletin municipal.

Les agents recenseurs sont : Mme Nadège Plubel et M. Samuel Caboussin.
Derniers chiffres de l'INSEE : 563 habitants.

Ramassage des ordures ménagères :

Pensez à **garder le calendrier des collectes 2019** distribué avec le bulletin.

Pour les encombrants et la ferraille, se signaler en Mairie.

Pour ceux qui n'ont jamais déposé en déchèterie (Bergerac ou Sauveboeuf) , il est nécessaire de faire faire une carte au SMD3, 3 rue Emile Zola à Bergerac – porter un justificatif de domicile de moins de deux mois et la carte grise du véhicule utilisé.

Nouveaux habitants

Nous invitons les nouveaux habitants à se faire connaître dès leur arrivée sur la commune pour :

- se faire remettre le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et donner les informations les concernant en cas de nécessité (informations confidentielles)
- récupérer le calendrier des ramassages des ordures ménagères
- éventuellement se faire inscrire sur la liste électorale.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant).

Pour vous inscrire, trois solutions :

- en ligne sur service en ligne si votre commune est rattachée à ce service
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la

photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;

- en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Horaires d'ouverture de la Mairie*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée au public	14 h 00 à 18 h 00
Mardi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Mercredi	08 h 00 à 12 h 00	
Jeudi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Vendredi	08 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Samedi	09 h 00 à 12 h 00	

* (Sauf périodes de congés)

Horaires d'ouverture de la Poste*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50
Mardi	09 h 00 à 11 h 50	Fermé
Mercredi	09 h 00 à 11 h 50	14 h 00 à 16 h 50
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	14 h 00 à 16 h 50

* (Sauf périodes de congés)

Etat Civil

Décès :

06 octobre M. Jean-Paul Bossert
10 décembre Mme Reine BABU épouse FERRE
21 décembre M. Bernard BREGEGERE

Nos sincères condoléances aux familles.

Infos

Pharmacie de garde

Du vendredi soir 20h00 au vendredi suivant 14h00	Pharmacie	Téléphone
Du 1er au 4 janvier 2019	Provost – Creysse	05 53 23 21 11
Du 4 au 11 janvier	David – Beaumont	05 53 22 30 07
Du 11 au 18 janvier	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Du 18 au 25 janvier	Grenier – Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 25 au 31 janvier	Revol – Couze	05 53 61 01 32
Du 1er au 8 février	Heynard – Lalinde	05 53 61 04 35
Du 8 au 15 février	Provost – Creysse	05 53 23 21 11
Du 15 au 22 février	David – Beaumont	05 53 22 30 07
Du 22 février au 1 ^{er} mars	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10
Le 1er au 8 mars	David – Beaumont	05 53 22 30 07
Du 8 au 15 mars	Revol – Couze	05 53 61 01 32
Du 15 au 22 mars	Heynard – Lalinde	05 53 61 04 35
Du 22 au 29 mars	Provost – Creysse	05 53 23 21 11
Du 29 mars au 5 avril	Grenier – Mouleydier	05 53 23 20 38
Du 5 avril au 12 avril	La Halle – Lalinde	05 53 61 00 10

Travaux sur ligne ferroviaire Sarlat/Bergerac/Libourne : rappel

Consulter avant vos déplacements le site : www.perigordrailplus.fr > travaux annoncés > actualités.

Ateliers numériques à partir de 60 ans :

Gratuits pour débutants. 1h30 à Lalinde sur 2 mois. Inscriptions et renseignements dans les antennes locales du C.I.A.S. ou par téléphone au 06.38.78.62.86

RDE24 : gestion publique de l'eau au service des abonnés.

RDE24, avenue Jean Moulin-24150 Lalinde. Tel : 05.53.24.95.19

regie@rde24.fr – www.rde24.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 03h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00

Service d'astreinte 24h/24 : 06.85.42.04.59. **UNIQUEMENT POUR LES URGENCES.**

Programme Local d'Amélioration de l'Habitat :

Les propriétaires peuvent être aidés pour des conseils, des recherches de financements adaptés et éventuellement des subventions pour la rénovation du logement qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Renseignements : SOLIHA Dordogne-Périgord, 56 rue Gambetta-BP30014-24001 Périgueux Cedex Tél : 05.53.06.81.20 ou 06.09.43.82.10 Fax : 05.53.35.15.90

Courriel : accueil.dordogne@solihha.fr- Site : www.dordogne.solihha.fr

Permanences : Beaumontois en Périgord à la mairie les 2ème et 4ème vendredis.

Tél : 05.53.22.30.24

Lutte contre les chenilles processionnaires :

Recevez des conseils et un accompagnement technique dans la lutte contre la chenille processionnaire du pin : « La mésange verte ». Site : ecopiège.fr

Compte rendu des associations

COMITE DES FÊTES

Renouvellement du bureau :

La grande majorité des membres du bureau sortant démissionnent.

Composition du nouveau bureau du comité :

- Président : COUSTILLAS Hervé. Vice-présidents : BREDIF William et VOCANT Daniel
- Trésorier : RABIER Jean-Michel. Trésorier adjoint : FRAY Christine
- Secrétaire : VERGNAUD Jean-Claude. Secrétaire adjoint : GIACHELLO Alexandra
- M. Philippe MORELET est reconduit dans sa fonction de commissaire aux comptes.
-

CALENDRIER DES MANIFESTATION PREVUES POUR 2019

Le président informe l'assemblée des dates retenues pour 2019 :

1. Marchés gourmands les 23 juin, 7 juillet, 4, 11, 25 août, 1 septembre.
2. Fête votive 2019 : le 21 juillet. Le président propose de changer et de placer la fête 2019 sous le signe de l'HUMOUR avec un spectacle du « DUO DES NON ».

LES JOYEUX GABARIERS

Nouvelle activité au sein des Joyeux Gabariers : « Mains occupées » « Busy hands »

Cette nouvelle activité qui a lieu le mercredi après midi à la salle des fêtes de St-Capraise de 14h30 à 18h30 a débuté avec succès. Apportez tous vos travaux de couture, de broderie, d'artisanat, de patchwork ou autres. Vous pourrez aussi apprendre de nouvelles techniques et partager vos idées ou simplement trouver de la compagnie et profiter de cette atmosphère conviviale.(voir photos sur site)

Cette activité est animée par Barbara BERNARD. Tél : 05.53.24.38.25

Calendrier des manifestations

	MANIFESTATIONS	LIEU et HEURE	ORGANISATEUR
JANVIER			
Vendredi 11	Vœux du Maire (S'inscrire à la mairie avant le 8 janvier)	Salle des Fêtes. 18h30	La Municipalité
Vendredi 25	Assemblée générale	Salle des associations 19h	Le Bambou
FEVRIER			
Dimanche 10	Repas des Aînés	Salle des fêtes. 12h30	La Municipalité
Mercredi 27	Don du sang	Salle des fêtes. De 15h00 à 19h00	L'EFS (Etablissement Français du Sang) La Municipalité
MARS			
Samedi 9 Dimanche 10	Open de Billard	Salle des fêtes	Billard Club « l'Espérance »
Samedi 16	Repas	Salle des fêtes. 20h00	Ball Trap Inscription auprès de M. Bacquet
Dimanche 31	Repas de printemps	Salle des fêtes. 12h00	« Les Joyeux Gabariers » Inscription auprès de Mme Duponteil ou Mme Clément
AVRIL			
Dimanche 7	Quine	Salle des Fêtes. Ouverture des portes 13h00. Début 14h00.	APE

Sommaire

Le mot du Maire	Page 1,2	Infos	Page 6,7
Compte-rendu du conseil	Page 2,3	Compte-rendu des assos	Page 7
Infos mairie – Etat civil	Page 4,5	Calendrier des manifestations	Page 8